

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2025-06-84
Séance du 25 juin 2025

Objet : Constitution d'une servitude de passage sur les parcelles communales BK 168 et BK 212, sises Allée du Quartier, au profit de la parcelle BK 335, sises Impasse du Quartier, appartenant M. et Mme LAURENT Thierry

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
25	5	3

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 juin à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

VOTE Unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 18 juin 2025

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Philippe **BERTHOMIEU**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Nicole **SAGE**, Ali **OUATIZERGA**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Claude **ROUX**, Françoise **SERVOL**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Guillaume **SANCHEZ**, Jérôme **JACKEL**, Olivier **WIRY**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Maxime **COUSTON** procuration à C. **MUCCIO**, Justine **ROUQUAIROL** procuration à M. **FOND-THURIAL**, Marilyne **FOURNIER** procuration à C. **ROUX**, Karine **GARDY** procuration à J-Y **CHAPELET**, Thierry **VINCENT** procuration à B. **NASS**

Conseillers municipaux absents : Mourad **ABADLI**, Sylvain **HILLE**, Pascale **BORDES**

Secrétaire de séance : Christian **BAUME**

Objet : Constitution d'une servitude de passage sur les parcelles communales BK 168 et BK 212, sises Allée du Quartier, au profit de la parcelle BK 335, sises Impasse du Quartier, appartenant M. et Mme LAURENT Thierry

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment en ses articles L.2122-21 et L.2122-22 ;

Vu la demande de M. et Mme LAURENT Thierry en date du 10 novembre 2022 ;

Vu le projet d'acte de constitution de servitude et le plan de servitude présentés par Maître DURAND Arnaud ;

Vu l'accord précaire octroyé par la Commune en date du 16 septembre 1998 ;

Considérant qu'un aménagement du parking du cimetière a été réalisé, et que de ce fait, il n'y a plus lieu de maintenir la précarité de l'accord ;

Considérant l'enclavement de la parcelle BK 335 ;

Considérant la nécessité de pérenniser l'accès de M. et Mme LAURENT Thierry, par l'obtention d'une servitude de passage ;

Considérant que cette question a été présentée à la Commission travaux, aménagement urbain, environnement et cadre de vie du 11 juin 2025 ;

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet d'acte de constitution de servitude de passage, sur les parcelles BK 168 et BK 212 au profit de la parcelle BK 335, à titre gratuit, et au profit de M. et Mme LAURENT ou toute personne ou société s'y substituant, frais de notaire à leur charge,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à l'urbanisme à signer les actes à intervenir, et tous documents se rapportant à cette affaire.

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET

